



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 7371

Texte de la question

M. Jacques Blanc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes manifestées par de nombreux étudiants-chercheurs au regard de certaines dispositions du budget pour 1998. En particulier, leurs craintes portent sur la création des postes de professeurs agrégés enseignant dans le supérieur (Prag) qui, contrairement aux maîtres de conférence, n'ont ni l'obligation, ni même la possibilité d'effectuer de la recherche, parallèlement à leur enseignement. Cette disposition revêt une double conséquence : la secondarisation de l'enseignement supérieur et l'aggravation des difficultés connues par les jeunes docteurs. A plus long terme, le risque est de voir apparaître une catégorie hybride « d'enseignants-chercheurs », ni vraiment enseignants, ni vraiment chercheurs qui est une menace pour le potentiel de recherche des universités. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures concrètes il envisage de prendre pour continuer de favoriser le recrutement de jeunes chercheurs, notamment en tant que maîtres de conférence, comme il s'y était d'ailleurs engagé devant la conférence des présidents d'université.

Texte de la réponse

L'emploi scientifique est une des toutes premières priorités de la politique du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Ce sont notamment à ce titre près de 4 500 emplois de maîtres de conférences et de professeurs qui vont être offerts aux concours de recrutement et publiés à l'un des Journaux officiels de la République française du mois de mars. Par ailleurs, une table ronde précisément consacrée à ces questions s'est tenue et a permis de définir les orientations à plus long terme d'une politique globale de l'insertion professionnelle des jeunes docteurs et chercheurs. Une réflexion est actuellement en cours sur les modalités de mise en oeuvre de cette politique.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Blanc](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7371

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 février 1998

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4430

Réponse publiée le : 2 mars 1998, page 1185